



AVIS PUBLIC

Promulgation du règlement numéro 1028-1

Avis public est donné par la soussignée, directrice du service du greffe et greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement numéro 1028-1 modifiant le règlement numéro 1028 concernant la régie interne des séances du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a été adopté par le Conseil municipal le 10 septembre 2024.

Le règlement numéro 1028-1 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 12^e jour du mois de septembre 2024.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N., OMA
Directrice du service du greffe et greffière